

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Commune : approbation du compte administratif 2010.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	8
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	
<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"> PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE 04 AVR. 2011 Bureau du Courrier N°2 </td> </tr> </table>	PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE 04 AVR. 2011 Bureau du Courrier N°2
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE 04 AVR. 2011 Bureau du Courrier N°2	
Publié ou Notifié le :	
- 7 AVR. 2011	

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Clara PALPANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Jacques FRANCOU, le maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

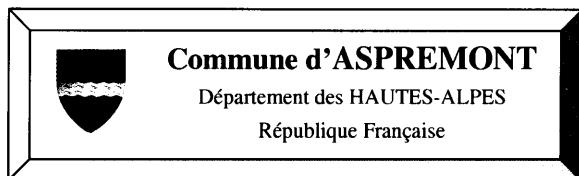
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	172 384,41 €	259 445,91 €	97 021,85 €	114 090,05 €	269 406,26 €	373 535,96 €
Résultats de clôture		87 061,50 €		17 068,20 €		104 129,70 €
Résultats reportés		425 219,40 €	32 168,70 €			393 050,70 €
TOTAUX CUMULÉS	172 384,41 €	684 665,31 €	129 190,55 €	114 090,05 €	269 406,26 €	766 586,66 €
Résultats cumulés		512 280,90 €	15 100,50 €			497 180,40 €
Restes à réaliser			88 100,00 €	47 761,00 €	88 100,00 €	47 761,00 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,

Jacques FRANCOU.
 Maire d'ASPREMONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Service de l'Eau et d'Assainissement : approbation du compte administratif 2010.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Clara PALPANT délibérant sur le compte administratif du service de l'Eau et d'Assainissement de l'exercice 2010 dressé par M. Jacques FRANCOU, le maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

5. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	47 354,90 €	58 101,65 €	117 088,88 €	25 306,19 €	164 443,78 €	83 407,84 €
Résultats de clôture		10 746,75 €	91 782,69 €		81 035,94 €	
Résultats reportés		6 896,92 €		67 365,25 €		74 262,17 €
TOTAUX CUMULÉS	47 354,90 €	64 998,57 €	117 088,88 €	92 671,44 €	164 443,78 €	157 670,01 €
Résultats cumulés		17 643,67 €	24 417,44 €		6 773,77 €	
Restes à réaliser			38 000,00 €	28 849,00 €	38 000,00 €	28 849,00 €

6. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

7. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

8. Arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

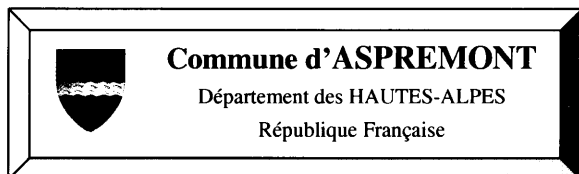
Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	8
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

Le Maire

 Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Budget de la commune : approbation du compte de gestion 2010 dressé par M. Lionel MARCHAND, receveur municipal.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES	
ARRIVEE	
04 AVR. 2011	
Bureau du Courrier N°2	
Publié ou Notifié le :	
- 7 AVR. 2011	

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

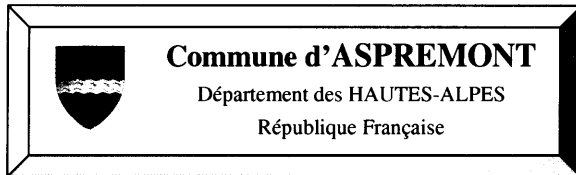
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Service de l'Eau et d'Assainissement : approbation du compte de gestion 2010 dressé par M. Lionel MARCHAND, receveur municipal.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

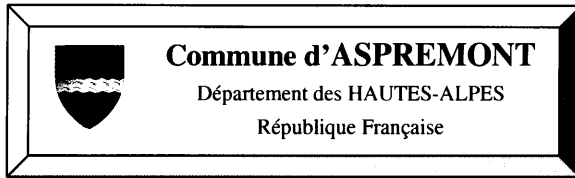
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire



Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Budget de la commune : Affectation du résultat de l'exercice 2010.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2010, conformément à l'instruction M 14.

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

CONSIDÉRANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 512 280,90 €,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

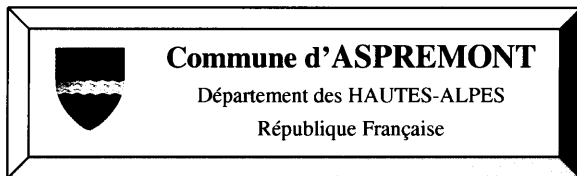
DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global de fonctionnement 2010	512 280,90 €
Besoin de financement de la section d'investissement (dépenses : article 001 du BP 2011)	15 100,50 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	47 761,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	88 100,00 €
Affectation en section d'investissement (article 1068 du BP 2011)	55 439,50 €
Report à nouveau créditeur affecté en section de fonctionnement (recettes : art. 002 du BP 2011)	456 841,40 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,

 Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

**Budget annexe de l'Eau et d'Assainissement :
Affectation du résultat de l'exercice 2010.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
PREFECTURE DES HAUTES ALPES
ARRIVÉE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

CONSIDÉRANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 17 643,67 €,

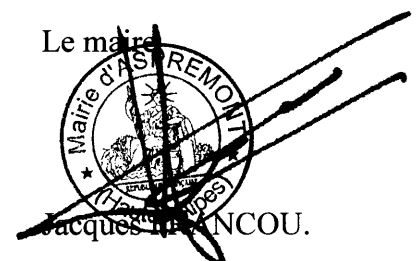
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

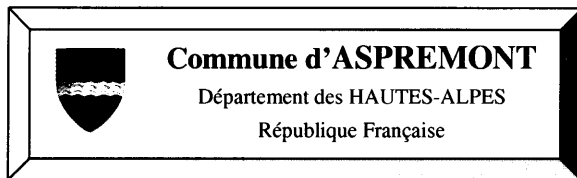
DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global de fonctionnement 2010	17 643,67 €
Besoin de financement de la section d'investissement (dépenses : article 001 du BP 2011)	24 417,44 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	28 849,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	38 000,00 €
Affectation en section d'investissement (article 1068 du BP 2011)	17 643,67 €
Report à nouveau créateur affecté en section de fonctionnement (recettes : art. 002 du BP 2011)	0 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire

 Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Subventions 2011 attribuées aux associations.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	6
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les subventions accordées par la commune en 2010,

SUR proposition de Monsieur le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, A L'EXCEPTION DE M. PHILIP FREDERIC EN TANT QUE MEMBRE DU COMITE DES FETES ET MME PALPANT CLARA EN TANT QUE MEMBRE DE L'ASSOCIATION ANIMATION ASPREMONTAISE,

ACCEPTE de subventionner pour l'année 2011 les associations suivantes :

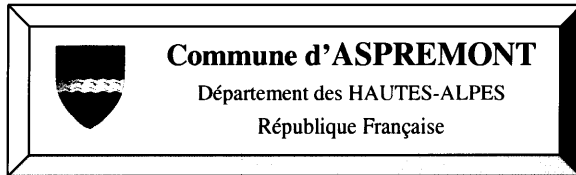
- Comité des fêtes d'ASPREMONT	1600 €
- Association Animation Aspremontaise	100 €
- A.D.M.R. d'ASPRES-SUR-BUËCH	150 €
- A.A.P.P.M.A. La Truite du Buëch	100 €
- A.C.C.A. d'ASPREMONT	100 €
- Radio Assistance Veynoise	50 €
- Ecole primaire de SERRES	120 €
- ADIL	102,90 €

TOTAL : 2 322,90 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire

Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Vote des 3 taxes directes locales pour 2011.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Préfecture des Hautes-Alpes
ARRIVÉE
11 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
18 AVR. 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes communales dites "de ménages",

VU les taux votés en 2010,

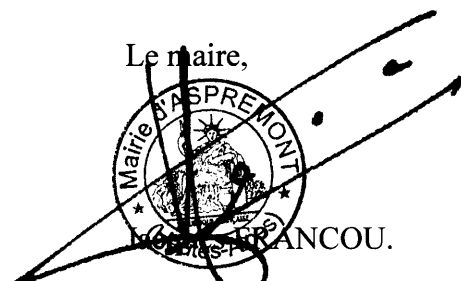
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

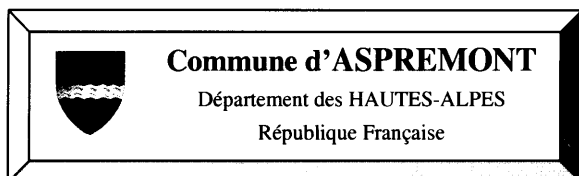
VOTE les taux des 3 taxes ménages pour l'année 2011 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10,94 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18,01 %
- Taxe Foncières (non bâti) : 103,38 %

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,

Maire d'ASPREMONT
JACQUES FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Etude de diagnostic et de schéma directeur des réseaux d'eau potable et étude de diagnostic et de schéma directeur de l'assainissement : Avenant n° 1 au Marché et Déclaration de sous-traitance.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n° 16 du 12 juin 2009,

VU le marché d'études notifié à la SARL COMES le 12 octobre 2009,

VU la délibération n° 1 du 11 février 2011,

CONSIDERANT les modifications de prestations proposées au marché initial avec modification du montant global du montant total et le report du délai d'exécution au 30 juin 2011,

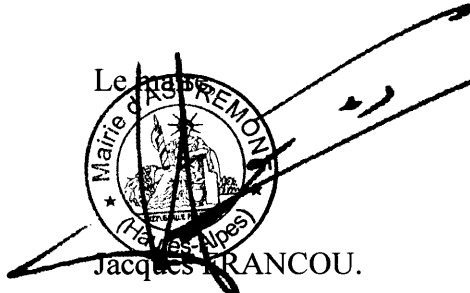
SUR la proposition de la SARL COMES de sous-traiter les études restantes des schémas directeurs AEP et Assainissement à la S.A.R.L. « C.L.A.I.E. »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

EMETS un avis favorable à la proposition d'avenant n° 1 au marché d'études passé avec la SARL COMES pour modification des prestations, du montant initial du marché passant à 50 206 € H.T. et du délai d'exécution reporté au 30 juin 2011.

ACCEPTE de sous-traiter ces prestations restant à réaliser à la S.A.R.L. « C.L.A.I.E. ».

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire d'ASPREMONT

Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

**Acquisitions de matériels et logiciels informatiques.
Demande d'aides financières.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la vétusté du matériel informatique du secrétariat de la mairie et la nécessité d'évoluer vers des logiciels compatibles avec les dernières technologies de communication, notamment internet,
VU la nécessité de demander une dérogation afin de pouvoir équiper rapidement le bureau de la mairie avant même la notification des accords de subventions,

VU le montant estimatif global de ces acquisitions à 3 805,80 €, avec respectivement 2 457,80 € pour la migration vers les nouveaux logiciels et 1 348,00 € pour l'acquisition du poste informatique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

EMETS un avis favorable à l'acquisition du matériel informatique et de logiciels plus performants pour le bureau de la mairie pour un montant global hors taxes de 3 805,80 €.

ARRÊTE le plan de financement suivant :

	Matériel informatique et logiciels	
Montant H.T.	3 805,80 €	
Conseil Général 05 (P.I.L.)	50 %	1 902,90 €
Autofinancement restant	50 %	1 902,90 €

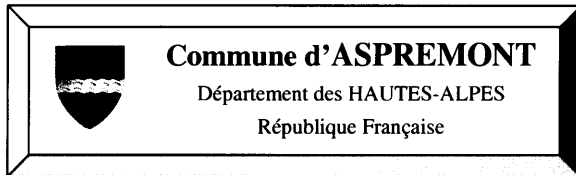
SOLLICITE une dérogation afin de pouvoir acquérir l'équipement informatique le plus rapidement possible avant la notification des accords de subventions.

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,


Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16

SÉANCE DU 24 MARS 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Clara PALPANT), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

OBJET :

Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation présentée par la Société CLAVEL-EMERY pour l'exploitation avec extension d'une carrière sur le territoire de la commune de LA BÂTIE-MONTSALÉON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	7
votants :	9
Date de la convocation :	
17 mars 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 AVR. 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 7 AVR. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-33-2 du 2 février 2011 relatif à l'enquête publique fixée du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2011 concernant la demande déposée par la Société CLAVEL-EMERY en vue d'être autorisée à exploiter une carrière sur le territoire de la commune de LA BÂTIE-MONTSALÉON,

Vu l'article R 512-20 du Code de l'Environnement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

EMETS un avis favorable au projet d'exploitation et d'extension d'une carrière par la Société CLAVEL-EMERY sur le territoire de la commune de LA BÂTIE-MONTSALÉON.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,



Jacques FRANCOU.